



Tarif et délai succession pour deux personnes de revenus très élo

Par **Cossat Nelcia**, le **24/08/2018** à **13:18**

Bonjour à tous,

Ma mère est décédée en février et ma sœur et moi avons hérité de sa maison (avis de valeur 240 000 €). Ma sœur est médecin et je suis bénéficiaire de l'AAH donc autant dire que nous n'avons pas les mêmes revenus. Nous venons de recevoir les droits de succession qui s'élèvent à environ 11 000 €. Devons nous nous acquitter équitablement de cette somme ou est-ce calculé sur nos revenus ? Cette somme doit être versée avant le 31 août mais la maison n'est pas encore vendue et je n'ai pas cet argent. Comment m'y prendre et à qui m'adresser ? J'ai par ailleurs d'autres interrogations par rapport à la taxe foncière et j'envisage de rencontrer un professionnel. Qui me conseilleriez-vous ? Un avocat spécialisé en succession ? Bien cordialement !

Par **janus2fr**, le **24/08/2018** à **13:32**

Bonjour,

Les droits de succession sont calculés sur la valeur du bien hérité, ils ne dépendent pas des revenus. Donc si vous avez hérité chacune de la moitié de la maison, vous aurez chacune à payer des droits de succession calculés sur la moitié de la valeur de la maison.

Par **youris**, le **24/08/2018** à **13:52**

bonjour,

vous pouvez demander au trésor public de vous accorder un délai pour acquitter vos droits de successions.

votre soeur peut-être vous aider ou faire un prêt auprès de votre banque.

salutations

Par **Cossat Nelcia**, le **24/08/2018** à **14:06**

Merci à vous pour vos réponses. Nous allons au trésor Public mercredi pour voir.
Cordialement.